



Strasbourg, 30 juillet 2009

MONEYVAL (2009) 16

**COMITE EUROPÉEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

29^e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 16 – 20 mars 2009

RAPPORT DE RÉUNION

Mémoire
préparé par le Secrétariat de MONEYVAL
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DG-HL)

RÉSUMÉ

Pendant la 29^e session plénière, tenue à Strasbourg du 16 au 20 mars 2009, le Comité MONEYVAL :

- a examiné et adopté les rapports de troisième cycle et leurs résumés, tels que modifiés, sur le Montenegro et l'Ukraine ;
- a examiné et adopté les premiers rapports de progrès sur Monaco, Saint-Marin, la Croatie et la Bulgarie, ainsi que le premier rapport de progrès révisé sur la République tchèque ;
- a examiné et adopté le deuxième rapport de progrès sur Chypre ;
- a adopté une deuxième déclaration publique sur l'Azerbaïdjan au titre de l'Étape 6 des Procédures visant à promouvoir la conformité ;
- a décidé d'accorder au Bureau un mandat pour examiner plus attentivement la déclaration publique révisée concernant l'Azerbaïdjan, entre les réunions plénières, au cas où le cadre législatif serait complété de manière satisfaisante avant la prochaine plénière ;
- a adopté le rapport annuel 2008 ;
- a adopté le questionnaire relatif au quatrième cycle d'évaluation de MONEYVAL ;
- a décidé d'aligner davantage les procédures de suivi de MONEYVAL sur les procédures révisées du GAFI et prié le Secrétariat de préparer un projet révisé des Règles de procédure pour la prochaine plénière ;
- a convenu des propositions qui seront communiquées au GAFI concernant les modifications éventuelles des normes en préparation pour le quatrième cycle ;
- a pris note de l'état du travail sur les typologies et approuvé une proposition visant à lancer deux projets sur les typologies visant respectivement le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le biais des jeux d'argent sur Internet (projet conduit par Chypre) et le blanchiment de capitaux par le biais de compagnies d'assurances et de fonds de retraite privés (projet conduit par la Roumanie) ;
- a adopté une nouvelle procédure d'établissement du Groupe d'examen ad hoc par un pays chargé de présenter un rapport lors de la prochaine plénière ;
- a pris note des informations relatives aux initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL et a pris connaissance des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux examinées par d'autres institutions ;
- a pris note des récents événements liés à l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198) et de la tenue prochaine de la première conférence des Parties à cet instrument (avril 2009) ;
- a entendu des présentations relatives aux projets de recherche actuellement conduits par le FMI et la Banque mondiale ;
- a remercié Andorre, Saint-Marin et les États-Unis d'Amérique pour leurs contributions volontaires à MONEYVAL.

PROCES-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 - Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vasil KIROV (Bulgarie), déclare la réunion ouverte, puis le Comité procède à l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I. La liste des participants est reproduite à l'annexe II.
2. Le Président informe ensuite la plénière qu'il a adressé à l'ambassadeur de l'Azerbaïdjan une lettre à l'issue de la dernière plénière (et des questions soulevées par la déclaration publique du mois de décembre). Dans cette lettre, il exprime une série d'inquiétudes persistantes concernant le projet de loi ayant été adopté en deuxième lecture le 31 octobre. Il exprime également son appréciation personnelle des mesures prises par l'Azerbaïdjan depuis la déclaration publique de décembre (une loi adoptée en troisième lecture en février 2009 et un décret présidentiel du 23 février 2009 autorisant l'adoption de diverses mesures de mise en œuvre). Le texte des différents documents pertinents a été distribué. Le Président indique que le Bureau examinera la situation et dressera un rapport à la plénière.
3. Le Président attire également l'attention sur l'échange de lettres entre le Président du GAFI et la présidence espagnole du Conseil de l'Europe dans laquelle l'intéressé mentionne les bonnes performances du Comité. Le Président du Comité des Ministres a d'ailleurs indiqué que celui-ci compte explorer les manières de renforcer MONEYVAL.

Point 4 - Informations communiquées par le Secrétariat

4.1 Agenda des évaluations et réunions en 2009

4. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que la mission du FMI en Arménie a pris fin et que ce sujet sera discuté lors de la prochaine plénière en septembre 2009.
5. Le Secrétaire exécutif informe ensuite la plénière des dates des futures évaluations. MONEYVAL a également été invité à participer à une prochaine mission de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies en Azerbaïdjan.

4.2 Participation aux réunions du GAFI (février 2009)

6. Le Secrétaire exécutif rend compte de la plénière du GAFI tenue en février. La délégation de MONEYVAL était composée des représentants de la Hongrie, de Monaco et de la Pologne, ainsi que de la Présidence et de membres du Secrétariat. La déclaration de MONEYVAL sur l'Azerbaïdjan a été publiée sur le site Web du GAFI et le Président de cet organisme a recommandé à ses délégations de communiquer ledit texte à leurs institutions financières et d'assurer un retour de l'information à MONEYVAL. Le processus général de nomination du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) est en cours de peaufinage, y compris une option prévoyant la saisine automatique en fonction du nombre de notations « NC » et « PC » obtenues par un pays. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Le Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI) a commencé à réduire la liste des points devant être examinés dans le cadre de la préparation du quatrième cycle. La liste n'est pas arrêtée et MONEYVAL contribue

activement à cet exercice. Un texte révisé sur les critères de méthodologie a été adopté afin de s'attaquer aux questions inhérentes à l'application de la RS. IX aux juridictions supranationales. D'autres travaux sont en cours concernant la manière dont le cadre supranational doit être apprécié dans le cadre de l'évaluation d'un État.

4.3 Séminaire de formation de MONEYVAL (juillet 2009)

7. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que le Bureau a décidé d'accepter la proposition de Saint-Marin d'héberger le séminaire de formation. La Hongrie et l'Ukraine ont également été remerciées de leur offre ; MONEYVAL espère être en mesure d'organiser des réunions dans ces pays à l'avenir. La délégation de Saint-Marin se déclare satisfaite de cette décision. Le Secrétariat indique qu'un certain nombre de places destinées aux experts n'étant pas rattachés à MONEYVAL mais désirant suivre la formation sera disponible.

Point 5 - Rapport d'activité annuel de MONEYVAL

8. Le Secrétariat a fait circuler le projet de rapport annuel ; certaines corrections mineures s'avèrent encore nécessaires, mais les personnes désirant envoyer des commentaires sont invitées à le faire avant la fin de la semaine. Le Président se réjouit de la remise du rapport.

Point 6 - Revue horizontale du troisième cycle d'évaluation

9. Le Secrétaire exécutif informe la plénière qu'à la fin de sa 29^e session, elle n'aura plus que trois rapports d'évaluation mutuelle de troisième cycle en suspens et que lesdits rapports seront finalisés d'ici la fin 2009. Le Secrétariat a entamé la préparation d'une revue horizontale du troisième cycle. Trois experts seront chargés de s'atteler à cette tâche en 2009, dans la mesure où MONEYVAL disposera déjà de 26 rapports adoptés susceptibles de faire l'objet d'un examen. Les autres seront revus en 2010, de manière à pouvoir discuter du document résultant lors de la plénière de mars de la même année et de le publier ensuite.

Points 7 et 26 - procédures visant à promouvoir la conformité

7.1 Azerbaïdjan

10. Le premier jour de la plénière, le Secrétaire exécutif attire l'attention sur le document d'information associé au point 7.1, lequel dresse la liste complète des actions lancées par la quasi-totalité des États membres de MONEYVAL en réaction à la déclaration publique adoptée en vertu de l'Étape VI. Plusieurs pays du GAFI ont également publié des communiqués, y compris l'Autriche, la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.
11. Le Président mentionne brièvement les actions entreprises par l'Azerbaïdjan depuis décembre et prie la délégation de ce pays de répondre. Les autorités azerbaïdjanaises remercient le Président de son introduction et souligne les mesures adoptées et celles qui doivent l'être bientôt à la suite de l'adoption de la déclaration publique :
 - le 18 mars 2009, la Loi LAB a été adoptée en troisième lecture ;

- le 23 février 2009, le Président de la République d'Azerbaïdjan a publié un décret sur l'application de la Loi relative à la « prévention de la légalisation des fonds ou autres avoirs d'origine délictueuse et le financement du terrorisme ». Ce décret, entré en vigueur le jour de sa publication :
 - établit la cellule de renseignements financiers (« le service de surveillance financière » - ci-après « le FMO ») au sein de la Banque nationale ;
 - demande à la Banque nationale de préparer et de soumettre (dans un délai d'un mois, c'est-à-dire d'ici le 23 mars 2009) à l'approbation du Président de la République un projet de statut pour le FMO ;
 - charge le Cabinet des ministres de préparer et de soumettre au Président de la République (dans un délai de deux mois, c'est-à-dire d'ici le 23 avril 2009) des propositions visant : à aligner d'autres actes législatifs sur la Loi LAB/CFT ; à préparer et à soumettre des actes législatifs sanctionnant les violations de ladite loi ; et à déterminer les modalités des déclarations devant être adressées au FMO ;
 - définit les personnes ou les organes constituant « l'autorité exécutive compétente » (organe de surveillance) aux fins de certaines dispositions de la Loi (les pouvoirs du FMO seront définis et approuvés par le Président de la République).
- 12. Le Président indique ensuite que le Bureau compte examiner la nouvelle situation ainsi créée et revenir plus tard dans la semaine vers la plénière avec des propositions sous l'angle des Procédures visant à promouvoir la conformité.
- 13. À la suite de discussions avec les autorités azerbaïdjanaises, la question est de nouveau soumise à la plénière le dernier jour de la réunion. Le Bureau estime que la loi adoptée en troisième lecture répond à un certain nombre de problèmes soulevés préalablement par MONEYVAL, même si celui-ci nourrit encore des préoccupations. Le Bureau considère que les dispositions, les mesures de mise en œuvre et le régime des sanctions mis en place par la Loi devront faire encore une fois l'objet d'un examen pour apprécier pleinement l'effet de ce cadre juridique pendant le cycle en cours.
- 14. Le Bureau recommande de refléter pleinement les progrès accomplis dans une déclaration publique supplémentaire. Un projet de déclaration publique révisée est distribué et le Bureau recommande son adoption. La déclaration révisée est soutenue par la délégation de l'Azerbaïdjan et d'autres pays. Certains participants demandent des éclaircissements concernant le statut de la déclaration publique antérieure. Le Président indique que celle-ci demeure en vigueur et que la déclaration publique révisée a été modifiée en ce sens.

Décisions prises

- 15. La déclaration publique révisée, telle que modifiée, est adoptée en vue de sa publication et figure à l'annexe III. Elle a été publiée le 20 mars 2009.
- 16. Le Bureau sollicite et obtient de la plénière l'autorisation de modifier encore la déclaration publique révisée entre deux réunions de cet organe, au cas où un cadre législatif satisfaisant serait mis en place avant la réunion de septembre de MONEYVAL.

Point 8 - Discussion du premier rapport de progrès de Monaco

17. La Chef de la délégation monégasque présente les membres de cette délégation et expose les éléments nouveaux intervenus dans son pays depuis l'adoption du rapport, en particulier l'adoption prochaine d'une nouvelle loi LAB/CFT (visant à mettre en œuvre les exigences posées par la Troisième Directive de l'UE, introduisant une approche basée sur les risques et procédant à une révision des sanctions), le renforcement de la surveillance sur site des institutions financières, l'accroissement du personnel du SICCFIN chargé de la surveillance et le recours à des experts extérieurs. Elle souligne que S.A.S. le prince Albert de Monaco a rappelé la priorité accordée à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la principauté. Elle informe les délégations qu'un certain nombre d'ordonnances souveraines — dont elle présente les principaux aspects — ont été adoptées le 5 mars et sont déjà en vigueur. De nouvelles mesures (Ordonnance souveraine du 10 juin 2008 et Loi du 23 décembre 2008) ont été prises pour combler certaines lacunes dans la mise en œuvre des RS. III et VIII. Des procédures nationales sont en cours de préparation et un dialogue a été engagé avec la France afin de répondre aux exigences posées par la RS. IX. Monaco a également ratifié les Conventions STCE n°30 (entraide judiciaire) et 24 (extradition), ainsi que les deux protocoles additionnels. La Chef de délégation remercie le Secrétariat d'avoir fait circuler un *addendum* — contenant des statistiques — au rapport de progrès.
18. L'Estonie, pays rapporteur, souligne les éléments nouveaux positifs, notamment sous l'angle des R. 2, R. 23, R. 24, R. 30, RS. II, RS. III, RS. VII, RS. VIII et RS. IX. La délégation pose plusieurs questions. Les délégations estonienne, chypriote, albanaise et française demandent des éclaircissements supplémentaires à l'expert scientifique pour les aspects financiers et au Secrétariat sur les questions suivantes :
- les aspects liés à la surveillance (nomination d'experts-comptables chargés de produire des rapports annuels et critères correspondants devant être remplis, échanges d'informations avec d'autres autorités de surveillance, sanctions découlant des mesures de surveillance imposées jusqu'à présent) ;
 - les statistiques (en particulier le faible nombre de poursuites et de condamnations et le nombre d'enquêtes judiciaires en cours) ;
 - la carence en personnel (la question de savoir si des mesures ont été prises afin d'étoffer le personnel travaillant pour le bureau du juge d'instruction) ;
 - la mise en œuvre de la RS. IX.
19. Monaco répond aux demandes de clarification susmentionnées. Le faible nombre de poursuites et de condamnations est dû à la lenteur des procédures judiciaires permettant d'obtenir des informations de pays tiers. Concernant les enquêtes judiciaires en cours, certaines ont été abandonnées et d'autres pourraient être finalisées dans un proche avenir. Aucune mesure n'a été envisagée pour étoffer le personnel du bureau du juge d'instruction, la situation de ce service étant considérée comme satisfaisante. Un projet de texte soumis au Parlement vise le statut des magistrats et leur indépendance. Concernant les experts-comptables, ces personnes sont spécifiquement nommées par ordonnance, soumises aux exigences de la Loi LAB/CFT et conscientes des contraintes pesant dans ce domaine. À la suite d'inspections sur place, plusieurs sanctions ont été appliquées. Enfin, concernant la RS. IX, les plans en cours incluent le transfert à la police de la responsabilité

de l'envoi des déclarations au SICCFIN. Des contacts très encourageants ont été noués entre TRACFIN et SICCFIN en vue de coopérer dans ce domaine.

20. Les représentants du FMI et de la France se félicitent des progrès accomplis par Monaco. Le FMI souligne le climat global favorable à l'évaluation des centres financiers offshore (OFC) et prie instamment les autorités monégasques d'adopter un projet de loi aussi rapidement que possible et de rendre compte. Il souligne que ce rapport de progrès est un bon exemple de l'efficacité des procédures de suivi de MONEYVAL.
21. L'Estonie conclut que, mises à part les préoccupations liées au fait qu'un certain nombre d'exigences ne seront remplies qu'une fois le projet de loi adopté, le rapport et l'information complémentaire communiqués sont complets et satisfaisants.

Décision prise

22. La plénière adopte le premier rapport de progrès de Monaco (tel que modifié¹), lequel fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux Règles de procédure.

Point 9 - Discussion du premier rapport de progrès de Saint-Marin

23. Le Chef de la délégation de Saint - Marin présente les membres de sa délégation et les principaux sujets abordés dans le premier rapport de progrès. Le 4 mars 2009, Saint-Marin a ratifié les Conventions STCE n^{os} 24 et 30. Trois projets de loi — relatifs respectivement aux interceptions téléphoniques, à la coopération et aux organisations à but non lucratif — ont été examinés par le Parlement le 16 février 2009.
24. La Hongrie, pays rapporteur, souligne que des progrès ont déjà été réalisés et décrits dans le cadre des rapports soumis par Saint-Marin en vertu des procédures visant à promouvoir la conformité et rappelle que cet État a été prié de soumettre un rapport supplémentaire de conformité à la 30^e réunion plénière qui se tiendra en septembre 2009. Des clarifications ont en effet été demandées par les délégations hongroise, maltaise et slovène, ainsi que par l'expert scientifique pour les aspects financiers et le Secrétariat, concernant les points suivants :
 - R. 1 et R. 2 : plans prévoyant l'incrimination de l'autoblanchiment et l'introduction de la responsabilité pénale des personnes morales ;
 - CRF : règles de nomination du directeur et du directeur adjoint de la cellule et conflits d'intérêts ;
 - R. 5 : modifications éventuelles du calendrier (sur trois ans) fixé actuellement pour l'élimination des livrets d'épargne au porteur ;
 - R. 6 : application de la vigilance obligatoire renforcée et exigences à respecter concernant les systèmes et les procédures de gestion des risques ;

¹ Les modifications concernent : une note de bas de page relative à l'adoption, le 13 mars 2009, de plusieurs ordonnances souveraines mentionnées dans le texte du rapport de progrès, la reformulation de la réponse concernant les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la R. 1 et des statistiques à jour figurant dans l'*addendum* au rapport.

- R. 30 : renforcement du personnel judiciaire et du nombre de juges compétents pour connaître des affaires de blanchiment de capitaux ;
 - progrès réalisés dans la correction des défauts identifiés dans le cadre de l'évaluation de l'application de la R. 34 ;
 - RS. VIII : calendrier prévu pour l'examen sous l'angle de la RS. VIII et finalisation du projet de loi ;
 - RS. IX : savoir si la CRF est informée en cas de fausse déclaration ou de refus de déclaration.
25. Saint-Marin répond aux demandes de clarification susmentionnées. Si aucun changement n'a été enregistré concernant l'autoblanchiment, le gouvernement examine actuellement l'introduction de la responsabilité pénale des personnes morales. Un groupe de travail a été établi au sein du Comité pour les activités de crédit et d'épargne et s'est déjà réuni deux fois. Concernant les livrets d'épargne au porteur, Saint-Marin explique qu'ils seront supprimés et que les nouveaux livrets pouvant être ouverts jusque-là sont plafonnés à 15 000 euros, que les opérations les concernant sont enregistrées et que leurs titulaires sont identifiés. La CRF élabore actuellement un système de déclaration électronique. La rédaction de la Loi relative aux OSBL sera finalisée d'ici fin mars 2009. En ce qui concerne la R. 34, le processus de révision de l'arsenal de lutte contre le blanchiment de capitaux permettra d'introduire la notion de bénéficiaire effectif et des instructions sont rédigées à l'intention des institutions financières concernant les fiduciaires. À propos des tribunaux, un certain nombre de changements ont été introduits. Un juge est responsable des affaires de blanchiment et de la coopération judiciaire internationale. Une procédure est en cours pour désigner deux nouveaux juges et quatre assesseurs.
26. Le représentant de la Slovénie ayant participé à la visite sur place félicite Saint-Marin pour les progrès accomplis. Il est rejoint sur ce point par la Hongrie qui souligne le caractère complet du rapport et suggère quelques modifications afin que ce document reflète fidèlement la situation prévalant dans cet État.

Décision prise

27. La plénière adopte le premier rapport de progrès de Saint-Marin (tel que modifié²), lequel fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux Règles de procédure.

Point 10 - Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions

10.1 GAFI

28. Le représentant du GAFI mentionne la dernière déclaration de cet organisme sur les pays soulevant des préoccupations (déclaration que MONEYVAL avait fait circuler parmi ses membres en leur demandant un retour d'information). Dans ladite déclaration, le GAFI appelle à des contre-mesures concernant l'Iran. Le rapport d'évaluation mutuelle sur l'Afrique du Sud a été adopté. Une nouvelle initiative, lancée par les Pays-Bas, vise à analyser les effets de la crise financière mondiale sur les efforts en matière de LAB/CFT. Deux pays ont demandé à ne plus faire l'objet d'un processus régulier de suivi en raison de

² Les modifications visent la R. 26 (note de bas de page), la R. 13 (réponse concernant l'envoi des DOS dans le domaine fiscal), des statistiques révisées et des annexes.

leurs progrès : l'Italie et le Canada. Concernant l'Italie, cette suggestion a été retenue à l'issue d'une discussion plénière. Concernant le Canada, cependant, le suivi a été maintenu. Comme indiqué précédemment par le Secrétaire exécutif, le représentant du GAFI confirme que le processus d'évaluation du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) est en cours de réexamen. Il est probable qu'à l'avenir les résultats de l'évaluation mutuelle seront pris en considération en même temps que les facteurs liés au risque et à la taille du secteur financier du pays considéré. Les décisions éventuelles seront coordonnées avec les organismes régionaux de type GAFI et, selon lui, ne devraient pas faire obstacle aux procédures de suivi en cours.

10.2 FMI et Banque mondiale

29. Le représentant du FMI signale que le rapport sur l'Arménie est prévu pour septembre. Des informations sont partagées concernant des projets d'assistance technique. Il déclare que son organisation dispose désormais d'un fonds en fiducie alimenté par plusieurs donateurs et qu'elle recrute du personnel.
30. Le représentant de la Banque mondiale informe la plénière de deux événements, survenus respectivement en Ouzbékistan et au Kazakhstan, de nature à renforcer les mesures LAB dans la région. La Croatie a également demandé à bénéficier d'une certaine assistance technique.

10.3 OSCE

31. Le représentant de l'OSCE décrit le travail effectué par son organisation en collaboration avec des organismes caritatifs en juin et les saisies effectuées sur des avoirs criminels en Asie centrale. Il espère que la réunion tenue l'année dernière à Chypre sur le thème « Blanchiment d'argent et traite des êtres humains » fera l'objet d'un suivi.

10.4 BERD

32. Le représentant de la BERD informe la plénière que son organisation est déterminée à soutenir à la fois le GAFI et MONEYVAL et lève des fonds destinés à renforcer les efforts en matière de LAB.

Point 11 - Informations communiquées par l'Union européenne

Commission européenne

33. Le représentant de la DG Marché intérieur et Services communique les informations suivantes :
 - situation concernant la transposition de la Troisième Directive LAB ;
 - modifications apportées à la RS. IX du GAFI de manière à permettre aux États membres de se conformer à ce texte en appliquant des contrôles du transport physique d'espèces aux frontières extérieures de l'UE (sans que ce contrôle doive être reconduit aux frontières internes de l'Union°;
 - situation actuelle et statut juridique de « la liste des pays tiers équivalents ».

34. Le représentant de la DG Justice, Liberté et Sécurité communique à la plénière les informations suivantes :

- BRA : à la suite de la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée « Garantir que 'le crime ne paie pas' » et relative aux produits du crime (publiée en novembre 2008), une première réunion des Bureaux de recouvrement des avoirs s'est tenue à Bruxelles en janvier. Les délégués des BRA ont approuvé la création d'une plate-forme informelle. La prochaine réunion de ladite plate-forme est prévue en mai. Elle sera l'occasion d'un échange de points de vue visant à améliorer la mise en œuvre du cadre légal en vue de refondre éventuellement celui-ci. Des exemples de meilleures pratiques seront présentés et la coopération mutuelle encouragée.
- Enquêtes financières : les États membres de l'UE ont accepté de consacrer le prochain cycle d'évaluation mutuelle aux enquêtes financières. Au-delà de ce cinquième cycle d'évaluation, la Commission a également participé pendant plusieurs années à des enquêtes financières, notamment dans le cadre du programme de La Haye, en promouvant un recours plus massif aux enquêtes de ce type et aux analyses financières criminelles par les services répressifs dans toutes les affaires visant la criminalité organisée (avec le concours actif de la Guardia di Finanza (IT), de la Gendarmerie française (FR), de la National Police Improvement Agency (RU), de la police fédérale belge, d'Europol et de CEPOL). La Commission a également établi une série de normes communes minimales de connaissance concernant les enquêtes et les analyses criminelles dans le domaine financier. À cet égard, la création de centres d'excellence contribuera à produire des modules de formation spécialisée. Ce travail est actuellement en cours : les premiers modules devraient être livrés fin 2009 et concerner notamment la stratégie de l'UE en matière d'enquête financière et d'analyse criminelle financière.

Secrétariat général du Conseil de l'UE

35. Un représentant de la Commission européenne communique également les informations suivantes au nom du Secrétariat général du Conseil de l'UE :

- progrès concernant la signature par la Communauté européenne de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198) ;
- publication du premier rapport de mise en œuvre de la stratégie révisée de l'Union européenne sur le financement du terrorisme par le coordinateur antiterroriste de cette organisation ;
- efforts restant à accomplir concernant la mise en œuvre de la RS. VIII du GAFI (secteur des OBNL).

Points 12 et 13 - Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur le Montenegro

36. Le Président commence par souhaiter la bienvenue à la délégation monténégrine. Le Secrétariat présente ensuite l'équipe d'évaluation, dresse un bref compte rendu de la visite sur place et remercie les autorités monténégrines pour leur coopération et leur hospitalité. Il commente alors le projet de document modifié, tel qu'il a été distribué le matin même.

37. L'expert sur les aspects juridiques présente les changements apportés au projet, y compris ceux visant les R. 1 et 2, ainsi que les RS. III et IX. Ces changements étaient nécessaires en raison de problèmes provoqués par la traduction littérale de la loi monténégrine, traduction qui ne reflétait pas la tradition juridique du pays. De plus, l'expert juridique signale qu'en général le Code pénal monténégrin couvre toutes les questions relatives au blanchiment de capitaux à l'exception du délit d'initié. Néanmoins, jusqu'à présent, une seule condamnation a été prononcée et n'était même pas encore définitive à l'époque de la visite sur place. L'infraction de financement du terrorisme a été introduite dans le Code pénal. Deux systèmes de confiscation ont été mis en place : un régime général et un régime spécial. L'expert relève que le principal problème concerne le gel et la saisie des fonds, dans la mesure où la RS. III n'a encore fait l'objet d'aucune mise en œuvre au Montenegro.
38. L'expert sur les aspects financiers informe la plénière que la plus grande partie de la nouvelle législation est solide et conforme aux obligations internationales. Néanmoins, les institutions financières n'ont pas été perçues comme conscientes de leurs obligations. Le faible nombre de DOS indiqué par lesdites institutions est assez préoccupant.
39. L'évaluateur des États-Unis décrit la loi LAB/CFT comme complète et souligne que les institutions sont nouvelles mais responsables. Une lacune a été identifiée concernant l'interdiction pour les avocats d'avertir leurs clients.
40. La délégation monténégrine souligne l'importance des mesures LAB/CFT et la priorité accordée à un travail législatif conforme aux conventions internationales pertinentes.
41. Les trois pays intervenants sont : la Géorgie (aspects juridiques), l'Azerbaïdjan (aspects financiers) et l'Albanie (aspects répressifs).
42. La délégation géorgienne demande des éclaircissements sur les points suivants :
- la possibilité de confisquer les biens des personnes concernées lorsque l'auteur de l'infraction se contente de simuler le transfert ;
 - les procédures permettant la confiscation des instruments du crime en dehors de toute condamnation ;
 - les possibilités de poursuivre une personne morale sans engager au préalable des poursuites contre une personne physique.
43. La délégation azerbaïdjanaise demande des éclaircissements sur les points suivants :
- l'exigence — en vertu des articles 25 et 29 de la Loi sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme — de conservation des pièces nécessaires pendant une certaine période ;
 - le pouvoir de la Banque centrale, en vertu de l'article 107, d'échanger des renseignements relevant du secret bancaire avec des autorités étrangères dans le cadre de la coopération LAB/CFT ;
 - l'exigence — en vertu des articles 84 et 85 de la Loi sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme — de conserver les pièces nécessaires pendant une période plus longue, à la demande d'une autorité compétente, après la fin d'une relation d'affaires ;

- les responsabilités de la Banque centrale en cas de violation de l'article 31 concernant l'ouverture et la gestion de comptes anonymes dans des banques ou des institutions financières.
44. La délégation albanaise demande des éclaircissements sur les points suivants :
- le besoin d'une plus grande clarté statistique au paragraphe 339 afin de dresser un tableau complet concernant le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations liées au blanchiment de capitaux ;
 - le besoin d'un mécanisme de surveillance rigoureux (paragraphe 342) afin d'éviter le renvoi des affaires à la police ;
 - la possibilité pour les services répressifs d'adopter des techniques d'enquête spéciale afin de couvrir toutes les formes de blanchiment ;
 - la faculté pour la police des frontières de bloquer ou de retenir les espèces où les instruments au porteur ;
 - la coopération entre l'administration pour la prévention du blanchiment des capitaux et le service spécialisé au sein du Bureau du procureur près la Cour suprême.

Décisions prises

45. Le Président propose d'abaisser la notation relative à la Recommandation 2 de « Largement conforme » à « Conforme ».
46. La Croatie conteste la notation relative à la R. 27 concernant les ressources, telle qu'elle aurait dû être reprise sous la R. 30. La plénière accepte de relever la note à « Largement conforme », mais convient de conserver la mention de l'impact de la corruption sur l'efficacité de la mise en œuvre de la R. 27 dans la rubrique « Résumé des raisons justifiant la notation de conformité ».
47. La plénière adopte le projet de rapport d'évaluation mutuelle de troisième cycle relatif au Montenegro, tel qu'il a été modifié, ainsi que son projet de résumé (sous réserve des modifications rédactionnelles correspondantes introduites par le Secrétariat).

Point 14 - Discussion du premier rapport de progrès révisé de la République tchèque

48. La délégation tchèque commence par informer la plénière des modifications apportées au rapport depuis la discussion tenue au cours de la réunion plénière précédente.
49. Le pays rapporteur est la Bosnie-Herzégovine. Plusieurs questions sont posées par la délégation. La question des nouvelles données statistiques relatives au nombre de condamnations et aux avoirs saisis fait l'objet d'une discussion détaillée.

Décision prise

50. La plénière adopte le premier rapport de progrès révisé moyennant une modification rédactionnelle page 52. Ledit rapport fera automatiquement l'objet d'une publication, conformément aux Règles de procédure.

Points 15 et 17 - Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

51. Un document répertoriant des informations à jour sur les initiatives LAB/CFT dans les pays dont le rapport d'évaluation mutuelle, de progrès ou de conformité n'a pas été discuté pendant la présente réunion plénière est distribué à titre informatif [MONEYVAL (2009) 17].

52. Le Président informe les délégations n'ayant pas encore envoyé d'informations que, en vertu de la nouvelle procédure, ils peuvent encore réparer cette lacune pendant sept jours après la clôture de la plénière.
53. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que la synthèse finale des informations obtenues des délégations pendant le tour de table sera disponible — pour consultation uniquement — sur la partie à accès restreint du site Web de MONEYVAL (dans les pages consacrées à la réunion plénière pertinente).

Point 16 - Préparations en vue du quatrième cycle du GAFI (discussion des Recommandations 27 et 28)

54. Le Secrétaire exécutif avait invité à l'avance les délégations de la plénière à formuler des propositions concernant l'amélioration des R. 27 et 28 du GAFI. La délégation chypriote a proposé certains ajouts. À la fin de la R. 27, elle suggère d'insérer la phrase : « Les services répressifs désignés coopéreront étroitement avec la CRF du pays, notamment pour retrouver les avoirs ; le niveau et la nature de la coopération dépendront du type de la CRF et du droit interne. ». À la fin de la R. 28, elle suggère d'ajouter la phrase : « Concernant au moins les infractions principales les plus graves, les services répressifs doivent être en mesure de mener des enquêtes parallèles concernant les aspects financiers de l'affaire, afin de retrouver les avoirs/produits en vue de leur confiscation ultérieure. ». Ces propositions, ainsi que d'autres, sont discutées.

Décision prise

55. Il est convenu que le Secrétariat transmettra les opinions de la plénière de MONEYVAL, y compris les propositions chypriotes, au GAFI.

Point 18 - Présentation du questionnaire du quatrième cycle d'évaluation

56. Le Secrétaire exécutif présente le questionnaire du quatrième cycle d'évaluation. Il explique que ce document est construit selon le même format que les rapports actuels (informations générales, système juridique et mesures institutionnelles connexes, mesures préventives, etc.). Toutes les recommandations clés ou essentielles feront l'objet d'un nouvel examen — quelle que soit la notation obtenue dans le cadre du troisième cycle — et toutes les recommandations ayant fait l'objet d'une notation « Non-conforme » ou « Partiellement conforme » lors du troisième cycle feront l'objet d'une nouvelle notation. Le Bureau recommande à la plénière d'adopter le questionnaire. Le Secrétaire exécutif souligne que le but est de parvenir à des évaluations plus courtes et plus ciblées.

Décision prise

57. La plénière adopte le questionnaire du quatrième cycle.

Point 19 - Discussion du premier rapport de progrès de la Croatie

58. Le Chef de la délégation croate présente l'évolution de la situation et les nouveaux projets lancés depuis l'évaluation de troisième cycle. Il décrit la stratégie LAB/CFT actuelle du gouvernement, ainsi que certains des ajouts au Code pénal et les développements récents ayant affecté la CRF nationale.

59. La République tchèque, pays rapporteur, présente une analyse du rapport de progrès. Elle souligne le caractère très complet et détaillé du rapport, lequel signale des modifications importantes de la CRF. Cette dernière est désormais en mesure de répondre à des demandes émanant d'organismes officiels et a le pouvoir de suspendre des transactions, pouvoir dont elle a déjà usé dans trois affaires.
60. Sous l'angle juridique, des modifications importantes ont été introduites, y compris la définition de l'infraction de blanchiment de capitaux, même si le nombre de condamnations reste faible.
61. Une question est posée concernant le délai d'envoi des DOS.
62. La République tchèque, pays rapporteur, estime que le rapport répond de manière satisfaisante aux questions posées dans le questionnaire et que les statistiques sont cohérentes et claires.

Décision prise

63. La plénière adopte le premier rapport de progrès de la Croatie, lequel fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux règles de procédure.

Point 20 – Discussion du deuxième rapport de progrès de Chypre

64. La délégation chypriote décrit plusieurs changements importants, intervenus depuis le premier rapport de progrès, en matière de LAB/CFT. La coopération entre la police et la CRF nationale a été renforcée.
65. Israël est le pays rapporteur. Son représentant salue d'emblée l'excellente coopération instaurée entre la CRF israélienne et les autorités chypriotes. Il formule en outre l'opinion que le rapport répond de manière complète à toutes les questions ouvertes.
66. Israël pose une question concernant le nombre de condamnations mentionnées dans les statistiques. La délégation chypriote répond en distinguant entre les procès en cours et les condamnations définitives et en précisant les infractions principales correspondantes. Israël s'enquiert des questions de mise en œuvre à l'égard des PPE en vertu de la Troisième Directive LAB de l'Union européenne et de l'augmentation éventuelle de l'amende sanctionnant les infractions commises par des institutions financières. Des clarifications satisfaisantes sont communiquées par la délégation chypriote au pays intervenant concernant les statistiques relatives aux produits et aux avoirs gelés.
67. Le Président ouvre la discussion et le Secrétariat prie également la délégation chypriote de clarifier certaines statistiques. Le Secrétaire exécutif suggère d'insérer une note de bas de page -là où la mention N/D a été inscrite - concernant la capacité de la CRF de solliciter les services répressifs pour expliquer aux lecteurs que la cellule de renseignements financiers chypriote dispose de certains pouvoirs d'enquête. La plénière exprime son accord.

Décision prise

68. La plénière adopte le deuxième rapport de progrès de Chypre (tels que modifié), lequel fera automatiquement l'objet d'une publication conformément aux Règles de procédure.

Point 21 - Projets de recherche actuels du FMI et de la Banque mondiale

69. Le représentant du FMI fait un exposé sur la question de l'application de la gestion des risques au LAB et traite de l'élaboration d'un cadre et d'une méthodologie permettant d'évaluer objectivement le risque de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.
70. Le représentant de la Banque mondiale dresse un aperçu des 20 différents projets qu'elle gère actuellement, notamment en matière de surveillance de la lutte contre le financement du terrorisme, des nouvelles technologies et des risques associés, de la gouvernance de la CRF de l'exploitation des techniques de LAB aux fins de lutte contre la corruption et également de la mise au point de nouveaux outils d'évaluation du risque de blanchiment de capitaux.

Point 22 - Discussion du premier rapport de progrès de la Bulgarie

71. Pour ce point, M. KIROV abandonne la présidence de la séance et confie la charge de modérer les débats à M^{me} Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU (Chypre), Vice-présidente .
72. La délégation bulgare commence par se présenter et par exposer la situation LAB/CFT actuelle en Bulgarie. Elle fait notamment état de certains amendements législatifs visant à remplir les obligations énoncées par la Troisième Directive LAB de l'Union européenne et de certains efforts de restructuration : la CRF est désormais placée sous l'égide de l'Agence pour la sécurité nationale (SANS).
73. La Lettonie est le pays rapporteur. Sa délégation formule des commentaires sur le format du questionnaire. Après avoir entendu les explications du Secrétariat, et avec l'accord de la délégation bulgare, la Présidente décide de passer à l'examen du rapport de progrès.
74. Des clarifications sont demandées sur l'indépendance de la CRF. La délégation bulgare explique que cette cellule dépend de la SANS pour son budget, mais que ses membres sont nommés librement par son directeur et qu'elle a conservé tous ses pouvoirs et responsabilités antérieurs. Des clarifications supplémentaires sont fournies concernant : les tentatives de DOS (lesquelles représentent 10 % de toutes les opérations signalées) ; le nombre de sessions de formation consacrées aux questions financières dispensées par la CRF en 2007 et en 2008, concernant notamment la R. 5, et le fait que le délit d'initié sera érigé en infraction principale dans le nouveau Code pénal d'ici la fin 2009.
75. La Lettonie, pays rapporteur, estime que le rapport répond de manière satisfaisante aux questions posées dans le questionnaire et que les statistiques sont cohérentes et claires, mais que certaines modifications s'imposent en fonction des réponses fournies.

Décision prise

76. La plénière adopte le premier rapport de progrès, sous réserve des modifications requises. Ledit rapport fera automatiquement l'objet d'une publication, conformément aux Règles de procédure.

Point 23 - Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n. 198)

77. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que la Convention STCE n. 198 est désormais en vigueur et mentionne la première conférence des parties prévue pour avril 2009.

Points 24 et 25 - Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Ukraine

78. Le Secrétariat remercie les autorités ukrainiennes — notamment le bureau central du SCFM (*State Committee for financial monitoring* ou Comité d'État pour le monitoring financier) à Kiev et ses antennes régionales — pour leur hospitalité et leur coopération à l'organisation de la visite sur place. Il décrit ensuite le contexte de cette visite et présente des experts ayant pris part à l'évaluation, lesquels exposent brièvement leurs principales conclusions. Le Secrétariat récapitule alors les principaux changements apportés au projet de rapport entre la version communiquée avant la réunion et celle présentée à la plénière.

79. Les autorités ukrainiennes expriment leur gratitude à l'égard de l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation. Le Chef de cette délégation mentionne les difficultés associées à la visite sur place. Il évoque ensuite la situation particulière des pays en développement à l'ère post-socialiste sous l'angle de l'évaluation. La situation juridique est problématique en raison d'une législation en vigueur depuis les années 1960. Plus généralement, le Chef de la délégation informe la plénière qu'il est en désaccord avec l'évaluation des services répressifs et souligne que, compte tenu du caractère récent de la mise en œuvre récente des dispositions pertinentes, le nombre de condamnations ne saurait servir de critère d'appréciation valable.

80. Les trois pays intervenants sont : Malte (aspects juridiques), la Lituanie (aspects financiers) et le Liechtenstein (aspects répressifs).

Discussion

81. Pendant la discussion du projet de rapport, les intervenants et les délégations moldave, géorgienne, polonaise, russe, hongroise, slovaque, estonienne, monténégrine, lettone et azerbaïdjanaise — ainsi que les représentants de la Banque mondiale, de la Commission européenne et du GAFI — demandent des éclaircissements et des informations supplémentaires concernant notamment les points suivants :

- R. 1 et 2 : l'application des infractions de blanchiment de capitaux en tant qu'infractions autonomes et les résultats des enquêtes et des poursuites : principes fondamentaux du droit ukrainien restreignant la portée de la responsabilité pénale des personnes morales en matière de blanchiment ;
- RS. II : incrimination du financement du terrorisme ;
- R. 3 : progrès et calendrier prévu pour combler les lacunes identifiées dans le régime de confiscation ;
- R. 26 : description de la Commission d'experts, pouvoirs et coordinations avec les autres services répressifs, budget, rôle du SCFM dans la lutte contre la corruption ;

- R. 38 : question de savoir si l'Ukraine a envisagé la création d'un fonds pour les actifs saisis et, le cas échéant, notation de cette initiative ;
- R. 27 : efficacité de l'action répressive et sa notation ;
- R. 23 et 29 : mise en œuvre des mesures de surveillance en pratique avec citation de statistiques à l'appui ;
- R. 13 : complexité du système de déclaration ;
- R. 25 : lignes directrices et retour d'information communiqués par les autorités compétentes et descriptions correspondantes par l'équipe d'évaluation de la situation à la fois dans les parties du rapport consacrées à l'analyse et dans celles motivant la notation ;
- R. 17 : cadre juridique et application des sanctions ;
- risques posés par les titres au porteur.

Décisions prises

82. À l'issue des discussions, la plénière décide de modifier le rapport de manière à refléter les clarifications obtenues par les délégations³ et de modifier la notation relative à la RS. II (relevée de « Non conforme » à « Partiellement conforme ») et R. 21 (abaissée de « Partiellement conforme » à « Non conforme »). Il est décidé de conserver les notations relatives aux R. 11, 26, 27 et 38.
83. La plénière adopte le rapport et son projet de résumés, tels que modifiés (sous réserve des modifications rédactionnelles correspondantes telles qu'elles seront introduites par le Secrétariat).

Point 27 - Procédures visant à promouvoir la conformité : discussion générale sur le processus

84. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que la réunion des Chefs de délégation tenue au début de la semaine a permis de discuter de la proposition arménienne en vue d'introduire une formule précise dans les Procédures visant à promouvoir la conformité. Le Bureau a examiné cette proposition et la juge à la fois extrêmement constructive et opportune. Il propose donc une révision desdites procédures avant d'entamer le quatrième cycle. Il recommande, dans la mesure où MONEYVAL est un membre associé du GAFI, d'aligner plus étroitement nos procédures sur les procédures de suivi employées actuellement par ce groupe. M. John RINGGUTH décrit brièvement le fonctionnement actuel du suivi du GAFI et explique que le Bureau a prié le Secrétariat d'adapter les Règles de procédure en vue du quatrième cycle, de manière à les aligner plus étroitement sur les procédures du GAFI (initiative qui aura également le mérite de renforcer l'aspect pratique du quatrième cycle de MONEYVAL dans la mesure où les notations « NC » et « PC » seront revues sur

³ Lesdites modifications concernent la partie descriptive, les commentaires et les recommandations relatifs aux R. 1, R. 2, RS. II, R. 38, R. 4, R. 11, R. 15, R. 20, R. 25, R. 26, R. 29, R. 33, ainsi que le tableau statistique établi par les autorités de surveillance concernant les inspections sur place.

la base de visites sur place). La plénière approuve le principe et accepte de réexaminer le projet révisé de Règles de procédure lors de sa prochaine réunion.

Décision prise

85. La plénière accepte en principe d'aligner les procédures de suivi de MONEYVAL plus étroitement sur les procédures révisées du GAFI et prie le Secrétariat de soumettre un projet révisé de Règles de procédure à la prochaine réunion plénière.

Point 28 - Travail sur les typologies

28.1 État de la mise en œuvre du projet relatif aux services de transfert de fonds et de change

86. Le responsable du projet, M. Raul VATHRA (Estonie), informe la plénière de l'évolution du projet. Jusqu'à présent, 50 réponses — dont 21 émanant de pays membres de MONEYVAL — ont été reçues. L'analyse des questionnaires ainsi récupérés est en cours.

28.2 Etat des autres projets discutés lors de la réunion conjointe sur les typologies

87. Le responsable du projet, M. Ian MATTHEWS (Royaume-Uni), informe la plénière des derniers événements concernant la mise en œuvre du projet et signale que des plans sont en cours d'élaboration afin de procéder à des consultations avec le secteur privé.
88. Le représentant du GAFI informe la plénière des autres projets actuellement menés par son groupe concernant les clubs sportifs et l'évaluation des menaces au niveau mondial.

28.3 Activités futures de MONEYVAL sur les typologies

89. Le Secrétariat présente un document — lequel a été distribué avant la cession — résumant les propositions reçues des délégations sur les futurs projets de typologies qui pourraient être examinés dans le cadre de la 9^e réunion sur les typologies prévue en novembre 2009.

90. Les propositions suivantes sont introduites par les délégations à la plénière :

- utilisation des jeux d'argent sur Internet aux fins de blanchiment de capitaux de financement du terrorisme par la délégation chypriote ;
- blanchiment de capitaux par le biais de fonds de retraite privés et du secteur des assurances par la délégation roumaine ;
- recours à des fondés de pouvoir pour investir des sommes découlant d'activités illicites (à l'exclusion des institutions financières et de crédit agréées faisant partie du marché financier) par la délégation polonaise ;
- emploi abusif de produits financiers conçus initialement pour les entreprises afin de blanchir des profits illégaux par la délégation polonaise.

91. Plusieurs délégations font part de leur intérêt pour les deux premiers sujets et acceptent de soutenir le travail des responsables des projets concernés en autorisant la nomination d'experts. Le Secrétariat informe qu'il invitera les autres délégations intéressées à rejoindre l'équipe de projet à l'issue de la réunion.

Décision prise

92. La plénière prend note de l'état actuel du travail sur les typologies et approuve la proposition de lancer deux projets relatifs respectivement à l'utilisation des jeux d'argent sur Internet à des fins de blanchiment de capitaux de financement du terrorisme (projet conduit par Chypre) et au blanchiment de capitaux par le biais du secteur de l'assurance et des fonds de retraite privés (projet conduit par la Roumanie).

Point 29 - Communications de MONEYVAL avec les États membres et les observateurs

93. Ce point figure à l'ordre du jour, dans la mesure où il offre la possibilité aux États membres d'assurer un retour d'information sur la manière dont MONEYVAL communique avec eux. Le Secrétaire exécutif rappelle son courriel du 9 mars 2009 informant les membres et les observateurs que la partie à accès restreint du site Web de MONEYVAL fonctionne de nouveau. Le but est d'arriver à publier tous les documents de la plénière sur cette partie du site et de prévenir les membres dès qu'un nouveau document est disponible. Tant que le Secrétariat n'aura pas dispensé une formation adéquate à tous ses membres, le système continuera à opérer de manière hybride : les nouveaux documents seront à la fois envoyés comme pièces jointes à des courriels (comme c'est le cas actuellement) et publiés sur la partie à accès restreint du site.
94. Les destinataires sont normalement uniquement les Chefs de délégation, même si certaines délégations ont également communiqué l'adresse d'un deuxième destinataire (une option ouverte à toutes les délégations). Le Secrétaire exécutif rappelle aux délégués que nous diffusons également tous les documents du GAFI, ce qui représente une tâche importante. Le représentant du GAFI explique que, pour l'instant, le réseau de ce groupe n'est pas ouvert à l'ensemble des États membres associés, de sorte que la diffusion de ces documents continuera à se faire par l'intermédiaire de MONEYVAL.
95. Un délégué de la République tchèque indique que le « deuxième destinataire » est une bonne idée et suggère que tous les membres permanents des délégations reçoivent les documents. Il souligne également que les courriels servant à envoyer les documents devraient préciser dans leur en-tête si la pièce jointe est informative, appelle à une action, émane du GAFI ou est destinée à la discussion plénière. Le Secrétaire exécutif indique qu'il soumettra cette suggestion au Secrétariat, même s'il estime que celui-ci essaie déjà de procéder ainsi lorsqu'il envoie des documents. Le Secrétariat consultera les délégations afin d'obtenir la liste actualisée des destinataires qui devraient normalement recevoir les documents afin d'aider celles-ci à faire face au volume du matériel. Le Secrétariat indique aussi qu'une partie à accès restreint du site Web sera prochainement consacrée au matériel de formation à l'usage des évaluateurs, etc.

Point 30 - Formation à la pré-évaluation en vue du quatrième cycle

96. Le but de ce point à l'ordre du jour est de vérifier si les pays estiment utile de prévoir une formation à la pré-évaluation, laquelle pourrait prendre la forme d'une action menée de manière bilatérale ou au sein de groupes de pays. L'idée recueille un certain soutien et le Secrétariat examinera les actions envisageables dans ce domaine.

Point 31 - Groupe d'examen ad hoc pour la prochaine réunion plénière

97. Le Secrétaire exécutif note qu'il devient de plus en plus difficile de former une équipe complète d'experts de différents pays pour établir le groupe ad hoc. Le Bureau propose

donc de modifier la procédure de nomination en demandant à un pays — choisi de la même manière que les pays rapporteurs chargés de présenter un rapport de progrès — d'assumer ce rôle. Même si d'aucuns émettent des doutes quant à la possibilité de recourir à cette pratique dans tous les cas, il est décidé à accepter cette proposition. Certains pays auraient voulu fusionner les rôles du groupe ad hoc et des intervenants, mais il est décidé à reporter les décisions relatives à l'avenir des pays intervenants à une date ultérieure tout en essayant cette nouvelle procédure de nomination du groupe ad hoc.

Décision prise

98. La plénière adopte une nouvelle procédure de nomination du Groupe d'examen ad hoc basée sur la liste alphabétique des pays. Le mandat du groupe sera révisé en conséquence, de manière à préciser qu'un pays assume désormais uniquement l'obligation d'établir un groupe chargé d'examiner un seul projet de rapport — et non l'ensemble des projets de rapport — destiné à une plénière donnée. Au cas où une plénière devrait examiner plus d'un projet de rapport, différents pays seront nommés et chacun d'entre eux assumera la tâche d'examiner l'un de ces projets. Le contenu de l'examen demeure tel qu'il est décrit dans le mandat actuel du groupe d'examen ad hoc. Le premier pays nommé afin d'établir un groupe ad hoc en vertu de cette nouvelle procédure sera l'Albanie, laquelle devra rendre compte de son examen du rapport d'évaluation mutuelle consacrée à l'Arménie lors de la plénière du mois de septembre.

Point 32 - Représentation future dans les réunions du GAFI

99. Le Secrétariat demande des volontaires pour assister aux réunions du GAFI en juin et octobre et rappelle que les Etats membres du Bureau ont priorité dans ce domaine (en raison des règles du GAFI concernant les sièges alloués aux Etats membres de MONEYVAL).

Point 33 - Financement et questions de personnel

100. Le Secrétaire exécutif expose succinctement la situation budgétaire et remercie les États-Unis, Andorre et Saint-Marin pour leurs contributions volontaires qui sont toujours très appréciées. Il rappelle également à la plénière le délai concernant les candidatures pour les trois postes à pourvoir par des experts nationaux détachés au sein du Secrétariat de MONEYVAL.

Point 34 - Divers

101. Le Secrétaire exécutif informe la plénière de la proposition de calendrier des évaluations MONEYVAL pour la période 2009-2011, telle qu'elle a été diffusée en tant que document de travail distribué en salle pendant la réunion plénière.

ANNEX 1 / ANNEXE 1

AGENDA / ORDRE DU JOUR

Day 1: Monday 16 March 2009 / 1^{er} jour: lundi 16 mars 2009

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'Ordre du Jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Azerbaijan / Azerbaïdjan**
 - 3.2 **Letter from the FATF President to the Spanish Presidency of the Council of Europe / Lettre du Président du GAFI à l'attention de la Présidence du Comité des Ministres d'Espagne**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Agenda of evaluations and meetings for 2009 / Agenda des évaluations et réunions en 2009**
 - 4.2 **Participation in the FATF meetings (February 2009) / Participation aux réunions du GAFI (février 2009)**
 - 4.3 **MONEYVAL training seminar (July 2009) / Séminaire de formation MONEYVAL (juillet 2009)**
5. **Annual Report of MONEYVAL activities / Rapport annuel des activités de MONEYVAL**
6. **Horizontal Review of the Third Evaluation Round / Rapport horizontal sur le troisième cycle d'évaluation**
7. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures visant à promouvoir la conformité**
 - 7.1 **Azerbaijan / Azerbaïdjan**
 - **Responses of MONEYVAL countries to the public statement / Action des Etats membres de MONEYVAL à la suite de la déclaration publique**
 - **Report from Azerbaijan / Rapport de l'Azerbaïdjan**
8. **Discussion on the First Progress report of Monaco / Discussion du Premier rapport de progrès de Monaco**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

9. **Discussion on the First Progress report of San Marino / Discussion du Premier rapport de progrès de Saint-Marin**
10. **Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions**
 - 10.1 **FATF / GAFI**
 - 10.2 **IMF and World Bank / FMI et Banque Mondiale**
 - 10.3 **UNCTC / CCTNU**
 - 10.4 **EBRD / BERD**
 - 10.5 **OGBS**

10.6 OSCE

10.7 Egmont group / Groupe Egmont

10.8 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)

11. Information from the European Union / Informations de la part de l'Union Européenne

11.1 European Commission / Commission européenne

11.2 Secretariat General of the Council of the European Union / Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne

(Meeting of the Bureau at the close of the afternoon's business / Réunion du Bureau à la clôture de la session de l'après-midi)

Day 2: Tuesday 17 March 2009 / 2^e jour: mardi 17 mars 2009

Morning 9h30 / matin 9h30

12. Discussion on the draft Mutual Evaluation Report on Montenegro / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur Montenegro

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

13. Continuation of the discussion on the draft Mutual Evaluation Report on Montenegro / Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur Montenegro

14. Discussion on the Revised First Progress report of Czech Republic / Discussion du Premier rapport de progrès révisé de la République Tchèque

15. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

16. Preparations for FATF 4th round (discussion on FATF Recommendations 27 and 28 / Préparation du 4^e cycle d'évaluation de GAFI (discussion sur les Recommandations 27 et 28)

Day 3: Wednesday 18 March 2009 / 3^e jour: mercredi 18 mars 2009

09h00 - Meeting of the Heads of Delegation of MONEYVAL States / Réunion des Chefs de Délégation des Etats membres de MONEYVAL

Morning 10h15 / matin 10h15

17. Tour de table – continuation of the discussion as necessary / Tour de table - poursuite de la discussion si nécessaire

18. Introduction to the Questionnaire for the Fourth Evaluation Round / Introduction au Questionnaire pour le Quatrième cycle d'évaluation

19. Discussion on the First Progress report of Croatia / Discussion du Premier rapport de progrès de la Croatie

20. Discussion on the Second Progress report of Cyprus / Discussion du Deuxième rapport de progrès de Chypre

21. Current research projects of the IMF and World Bank / Projets de recherché en cours par le FMI et la Banque Mondiale

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

22. Discussion on the First Progress report of Bulgaria / Discussion du Premier rapport de progrès de la Bulgarie

23. Information on the Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198)

[A dinner will be organised in the evening / Un dîner sera organisé le soir]

Day 4: Thursday 19 March 2009 / 4^e jour: jeudi 19 mars 2009

Morning 9h30 / matin 9h30

24. Discussion on the draft Mutual Evaluation Report on Ukraine / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Ukraine

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

25. Continuation of the discussion on the draft Mutual Evaluation Report on Ukraine/ Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur l'Ukraine

Day 5: Friday 20 March 2009 / 5^e jour: vendredi 20 mars 2009

Morning 9h30 / matin 9h30

26. Compliance Enhancing Procedures (Azerbaijan) – further discussion as necessary / Procédures visant à promouvoir la conformité (Azerbaïdjan) - poursuite de la discussion si nécessaire

27. Compliance Enhancing Procedures – discussion of the process generally / Procédures visant à promouvoir la conformité - discussion sur les procédures en général

28. Typologies work / Travaux sur les typologies

28.1 Update on the implementation of the Money service businesses project / Information sur l'état de la mise en œuvre du projet sur les prestataires de services liés aux transferts de fonds

28.2 Status of other projects discussed in the Joint Typologies meeting / Etat des autres projets discutés lors de la réunion conjointe sur les typologies

28.3 Future MONEYVAL Typologies activities / Activités futures sur les typologies de MONEYVAL

29. MONEYVAL communications with member States and observers / Communication avec les pays membres et les observateurs

30. Pre-evaluation training for the 4th round / Formation préalable pour le 4^e cycle d'évaluation

- 31. Ad Hoc Review Group on Experts for the next plenary meeting / Désignation du Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière**
- 32. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**
- 33. Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
- 34. Miscellaneous / Divers.**

ANNEX II / ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

MONEYVAL MEMBERS / MEMBRES DE MONEYVAL

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Inspection, Ministry of Finance, General Directorate for the Prevention of Money Laundering

Mr Arben DOÇI
Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance

Ms Jonida DERVISHI *legal expert*
Specialist, Ministry of Justice, General Directorate of Codification

Mr Lutfi MINXHOZI *law enforcement expert*
Albanian State Police

Mr Arben KRAJA
Prosecutor in the General Prosecutor's Office

ANDORRA / ANDORRE

Mr Josep M^a FRANCINO BATLLE
HEAD OF DELEGATION
FINANCIAL EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Directeur, Unité de Prévention du Blanchiment (UPB)

ARMENIA / ARMENIE

Mr Armen MALKHASYAN
ACTING HEAD OF DELEGATION
LEGAL EVALUATOR FOR UKRAINE
Head of Division, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Maria GALSTYAN *financial evaluator*
Methodologist, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Nora KARAPETYAN *legal evaluator*
Head of Department, Cassation Court of Armenia

Mr Artur GOYUNYAN *law enforcement expert*
Head, General Prosecutor's Office

Ms Astghik KARAMANUKYAN
Methodologist, Legal Compliance and International Relations Division
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Anar SALMANOV
Banking Supervision, National Bank of the Republic of Azerbaijan

legal expert

Mr Rufat ASLANLY
State Committee for Securities
Mr Azad JAFARON
Ministry of Foreign Affairs, International Law and Treaties

Mr Mehdi MEHDIYEV
Adviser, Cabinet of Ministers of Azerbaijan, Ministry of National Security

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Damir MUHEDINOVIC
HEAD OF DELEGATION
State Investigation and Protection Agency (SIPA)
Acting Chief of Financial Intelligence Department of Bosnia and Herzegovina

Ms Sandra MALESIC
Head of Department for European Integration, Ministry of Justice,

legal expert

Mr Samir OMERHODZIC
Director Insurance Agency

financial expert

Mr Safet CAMIC
State Investigation and Protection Agency, Financial Intelligence
Department of Bosnia and Herzegovina

Ms Amira DOZO
State Investigation and Protection Agency, Interpreter

BULGARIA / BULGARIE

Mr Vasil KIROV
CHAIRMAN / PRÉSIDENT
HEAD OF DELEGATION
Director of Financial Intelligence Directorate of SANS

legal / law enforcement expert

Ms Sonya KLISSARSKA
Head of Unit, Council of Ministers, Directorate "AFCOS"

law enforcement expert

Ms Mitka ZAHARLIEVA
Head of International Cooperation Department, Ministry of Justice

legal expert

Mrs Kalinka DIMITROVA
Bulgarian National Bank

Mr Stefan STOILKOV
Financial Supervision Commission

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA
HEAD OF DELEGATION

financial / law enforcement

Deputy Director, Anti-Money Laundering Department, Ministry of Finance

Mr Damir DEAK
Deputy Head, Ministry of the Interior, Zagreb Police Administration, Criminal Police Sector

Mr Ivan PLEVKO *legal expert*
Deputy District Attorney, District Attorney's Office

Ms Zana PEDIC
Head of Department for International Cooperation, Ministry of Finance

Ms Marcela KIR *financial expert*
Director, Foreign Exchange Policy Department, Croatian National Bank

Ms Tatjana Kovac KLEMAR
FSA

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Senior Counsel of the Republic, Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office

Mr Theodoros STAVROU *law enforcement expert*
Police Investigator , MOKAS, Unit for Combating Money Laundering

Mr Michael STYLIANOU *financial expert*
Senior Officer, Banking Supervision and Regulation Department

Mr Iacovos MICHAEL
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR URAINE
Investigator / Financial Analyst, MOKAS

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Mr Stanislav POCZEK *legal expert*
Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings
Supreme Public Prosecutor's Office

Mr Renné KURKA *financial expert*
The Czech National Bank, Licensing and Enforcement Department

Ms Adriana BARTOVA
Ministry of Finance, Financial Analytical Unit

Ms Iva MILD
Legal Expert, Banking Supervision, Czech National Bank

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority

Mr Raul VAHTRA

Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police,

FRANCE / FRANCE

Mme Sylvie JAUBERT-MUCIENTES
DGTPE

M. Christian MULLER
TRACFIN

M. Franck OEHLERT
SG Commission bancaire

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GONGLIASHVILI

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Deputy Head Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI

law enforcement expert

Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia

Mr George TEVDORASHVILI

legal expert

Head of Methodology, International Relations and Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY

HEAD OF DELEGATION

Head of Department, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

Mr István FÜR

Lawyer, Ministry of Finance, Dept for International Relations

Mr Péter SCHIFFER

Deputy Director General, Hungarian Financial Supervisory Authority

Ms Ágnes MEZEI

law enforcement expert

Investigator, FIU, Hungarian Customs and Finance Guard

Mr Béla KÁTAI-TÓTH

law enforcement expert

Investigator, Hungarian Customs and Finance Guard

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS

law enforcement expert

HEAD OF DELEGATION

Head of the Office for Prevention of laundering of proceeds derived from criminal activity
Prosecutor General's Office

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE
Chief Supervision Expert Supervision Department,
Financial and Capital Market Commission

financial expert

LIECHTENSTEIN

M. René BRUELHART
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Philip RÖSER
Financial Market Authority

financial expert

Mr Ralph SUTTER
Deputy Director, Financial Intelligence Unit (FIU)

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,

financial expert

Ms Diana BUKANTAITE
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

legal expert

Mr Sigitas SILEIKIS
Deputy Head, Money Laundering Prevention Unit
Financial Crime Investigation Service under the
Ministry of Interior of the Republic of Lithuania

law enforcement expert

MALTA / MALTE

Mr Michael CASSAR
Assistant Commissioner of Police, Police General Headquarters

law enforcement expert

Mr Anton BARTOLO
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

legal expert

Mr Anthony P. CORTIS
Senior Manager, Financial Stability Department, Central Bank of Malta

financial expert

MOLDOVA / MOLDOVA

Ms Oxana GISCA
HEAD OF DELEGATION
Principal Inspector, Office for Prevention and Fight Against Money Laundering,
Center for Combating Economic Crimes and Corruption

Ms Stela BUIUC
Deputy Director of the Centre of Legal Approximation, Ministry of Justice

Mr Alexandru DONCIU
Financial analyst, Office for Prevention and Fight Against Money Laundering,

Ms Valerii SIRCU
Head of the Office for Prevention and Fight Against Money Laundering,

Ms Ema TABIRTA
Vice Governor of the National Bank of Moldova.

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN *legal / law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA *financial expert*
Conseiller technique SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers

Mr Frederic COTTALORDA
Chef de Section au Siccfin

Mme Marie-Pascale BOISSON
Conseiller Technique au Département des Finances

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorism Financing

Mr Šučko BAKOVIĆ
Deputy of Special Prosecutor for combating against organised crime

Mr Branko BARJAKTAROVIC
Agency of insurance control

Miss Ana BOSKOVIC
Prosecutors office

Mrs Sandra BOZOVIC
Agency for Telecommunication and Postal Business Operations

Mrs Vesna BULATOVIC
Interpreter

Mr Dejan HAJDUKOVIC
Custom Administration

Miss Neda IVOVIC
Securities Commission

Mrs Milica KADIC
Interpreter

Miss Milena KNEZEVIC
Central Bank

Miss Lidija MAŠANOVIĆ
Senior advisor, Ministry of justice, Legislative department

Mr Ivan MASULOVIC
Head of Department, National Security Agency
Mr Dalibor MEDOJEVIĆ
Chief inspector on money laundering cases, Ministry of Interior

Mr Predrag MITROVIC
Director, Administration for the prevention of money laundering

Mr Aleksandar MOSTROKOL
Director, Administration of games of chance

Mrs Biljana NEDOVIC
Adviser to director, APMLTF

Miss Aleksandra POPOVIC
Ministry of finance

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Central Bank

Miss Milena SAVOVIC
Administration of games of chance

Mrs Azra SEHOVIC
Securities Commission

Mr Predrag STAMATOVIC
Advisor to the Minister of finance

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKÓW-JASKIEWICZ
HEAD OF DELEGATION
Head of the International Cooperation Unit,
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor, Ministry of Justice,

legal expert

Mr Przemyslaw RABCZUK
Polish FSA (UKNF)

financial expert

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Alexandru CODESCU
Supervision and Control Directorate, FIU

financial expert

Mrs Paula LAVRIC
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Manager Enterprise Risk Services, DELOITTE AUDIT S.R.L.

law enforcement expert

Mr Sorin TANASE
Deputy Director, Department for the Relation with the Public Ministry
Prevention of Crime and Corruption, Ministry of Justice

legal expert

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Georgy KARELIN
HEAD OF DELEGATION
Acting Head of International cooperation department,
Federal Financial Monitoring Service

Ms Anastasia DIVINSKAYA
Leading Expert of International cooperation department,
Federal Financial Monitoring Service

Mrs Tatiana GUREEVA
Head of Section of Department of new challenges and threats
Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Nadezda PRASOLOVA
Advisor of Legal Department
Federal Financial Monitoring Service (expert of Prosecutor General's Office)

legal expert

Mr Sergey SAMOSHIN
Head of Section of Department of financial monitoring and currency exchange regulation
Central bank of Russia

Mrs Olga SIZOVA
Head of Department for organization and supervisory activity on securities market
Federal Financial Markets Service

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola VERONESI
HEAD OF DELEGATION
Director of the Financial Intelligence Agency

Mr Stefano CARINGI
Head of Supervision Department of the Central Bank of the Republic of San Marino

Mr Pietro GIACOMINI
Adviser of Minister of Foreign Affairs

Mr Nicola MUCCIOLI
Vice Director, Financial Intelligence Agency

Ms Giorgia UGOLINI
Financial Intelligence Agency

Ms Rita VANNUCCI
Magistrate of the Sole Court of the Republic of San Marino

Ms Andrea VIVOLI
Central Bank of the Republic of San Marino

SERBIA / SERBIE

Mr Aleksandar VUJICIC *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Director of Directorate for prevention of money laundering, Ministry of Finance

Mr Milovan MILOVANOVIC *financial expert*
Advisor in Section for international and internal co-operation,
Department for prevention of money laundering,
Ministry of Finance

Mr Mladen SPASIC
Advisor to the Minister, Ministry of the Interior

Mr Vladimir DJEKLIC
Counselor for International Law, Ministry of Justice

Mr Vladimir CEKLIC
Advisor for International Law, Ministry of Justice

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANICIC
Head of Division, National bank of Serbia

Ms Jelena STANKOVIC
Expert Associate, National bank of Serbia

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Izabela FENDEKOVA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Supervisor, Banking Supervision Division, National Bank of Slovakia

Mrs Andrea HAVELKOVA *law enforcement expert*
Ministry of Interior

Mr Jozef SZABO *legal expert*
Director of International Dpt., Prosecutor's General Office

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Aleksandra ČARGO *financial expert*
Head of Sector for Prevention and Supervision,
Office for the Prevention of Money Laundering
Ministry of Finance

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*
Head of International Cooperation Service,
Office for Money Laundering Prevention Republic of Slovenia
Ministry of Finance

Mr Simon GOLUB *law enforcement expert*
Head of Financial Crime and Money Laundering Section
Ministry of Interior, Police, General police directorate,
Criminal police directorate

Ms Jelena MILOŠEVIĆ *financial expert*

Senior examiner, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia

Mr Bostjan SKRLEC
LEGAL EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Secretary of State, Ministry of Justice

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"
"EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Ratka CELAKOSKI
Ministry of Finance

Ms Frosina CELESKA
FINANCIAL EVALUATOR FOR UKRAINE
Head, Banking Regulations Unit,
Financial Stability, Banking Regulations and Methodology Department, National Bank

Mr Dimitar GJEOGIEVSKI *legal expert - **Apologised / excusé***
Director of the State Administrative Inspectorate
Ministry of Justice

Mr Iskra IVANOVSKA
National Bank

Mr Toni JANKOSKI *law enforcement expert*
Head of Section, Organised Crime Department, Ministry of the Interior

Mr Slavica KIROSKA
Deputy Head of Tax Administration, Ministry of Finance

Ms Milena MATESKA
Adviser, International Co-operation and System Development Department
Office for Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Iskra MITREVSKA *financial expert*
Office for prevention money laundering and financing of terrorism (OPMLFT)

Maja PIZEVSKA
Financial Police

Ms Marijan PONJAVIK

Ms Jasna SMILEVA
Securities and Exchange Commission

Ms Iskra IVANOVSKA
Senior Supervisor, National Bank

UKRAINE

Mr Stanislav KLIUSHKE *legal / law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, State Committee for Financial Monitoring (SCFM)

Mr Volodymyr BEDRYKIVSKIY
Ministry of Interior of Ukraine

Mr Oleksii BEREZHNYI
Director AML / CFT Department, National Bank of Ukraine

financial expert

Mr Volydmyr BOGATYR
Deputy Minister of Justice of Ukraine.

Ms Victoria BORSUKOVSKA
Head of International Cooperation Department
State Committee for Financial Monitoring of Ukraine

legal expert

Ms Mykola BURMAKA
member of the State Commission for Securities and Stock Market of Ukraine;

Ms Olena HONCHAROVA
Head of Division, General Prosecutor's Office of Ukraine;

Mr Andriy LYTVYN
First Deputy Head of the State Commission for Financial Services Markets Regulation of Ukraine;

Mr Oleksandr MUKHIN
Deputy Head of the State Customs Service of Ukraine

Mr Igor STELMAKHOVYCH
Director of AML Department, State Tax Administration of Ukraine;

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)
GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Vincent SCHMOLL
Principal Administrator, FATF Secretariat

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Prof William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law

Mr Giovanni ILACQUA
Head of National and International Cooperation Division, FIU
Banca d'Italia

Mr Boudewyn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General

Apologised / excusé

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
Director Financial Stability Division, Central Bank of Malta

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Gerhard MILD
European Commission , DG Internal Market and Services

Mr Mickaël ROUDAUT
DG JLS, Fight against Organised Crime

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Apologised / Excusé

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE/ OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Christopher BURDICK
HEAD OF DELEGATION
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury

Ms Elham FARSALI
Regional Specialist, Office of International Programs, Financial Crimes Enforcement Network

Mr Charles OTT
FATF FINANCIAL EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury

Ms Natalie VOZZA
Regional Specialist, Office of International Programs, Financial Crimes Enforcement Network
U.S. Department of the Treasury

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE /OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

IMF/FMI

Mr Terence DONOVAN
Senior Financial Sector Expert IMF, Monetary and Financial System Department

**OGBS – OFFSHORE GROUP OF BANKING SUPERVISORS / GROUPE DES AUTORITES DE
CONTROLE BANCAIRE DES CENTRES EXTRA-TERRITORIAUX (GOSBO)**

Apologised / excusé

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudijo STROLIGO
Senior Financial Sector Specialist, WORLD BANK

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Mr John MAIR
EBRD, One Exchange Square

OSCE

Mr Kilian STRAUSS
Senior Programme Officer, OSCE

**OTHER OBSERVERS TO MONEYVAL/
AUTRES OBSERVATEURS AUPRES DE MONEYVAL**

DENMARK / DANEMARK

Mrs Kirsten MANDRUP
Finanstilsynet

IRELAND / IRLANDE

Ms Elaine BYRNE
Irish Financial Services Regulatory Authority

ISRAEL / ISRAËL

Mr Paul LANDES
Advocate, Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority, Ministry of Justice

ITALY / ITALIE

Mr Paolo COSTANZO
Banca d'Italia, Unità di Informazione Finanziaria

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit, Financial Services Authority

Mr Jamil CHOUDHRY
FATF EVALUATOR FOR UKRAINE
Financial Crime Policy Unit , Financial Services Authority

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL/ SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL
Administrator, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DG-HL)

Ms Livia STOICA-BECHT
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mr John BAKER
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

INTERPRETERS / INTERPRETES

16 - 20/03/2009
Mme Sally BAILEY
Mme Julia TANNER
Mme Isabelle MARCHINI

16/3/2009
Mme Amanda BEDDOWS
Mme Stella RAPPOSELLI
Mme Annamaria VACCARI
Mme Paola GIRAUDO

19/3/2009
Mme Nelly SIDERIS
M. Nikolaï ILIN



**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

**Déclaration publique dans le cadre de l'étape VI
des Procédures de conformité renforcées de MONEYVAL
concernant l'Azerbaïdjan**

20 mars 2009

Le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) s'inquiète depuis 2006¹ des insuffisances constatées dans le régime de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB/CFT) en Azerbaïdjan. Le 12 décembre 2008, à sa 28e réunion plénière, une Déclaration publique a été publiée par MONEYVAL au titre de l'étape VI, qui reste en vigueur.

A sa 29e réunion plénière organisée du 16 au 20 mars 2009 à Strasbourg, MONEYVAL s'est réjoui des progrès qui avaient été accomplis grâce à l'adoption d'une Loi LAB/CFT le 18 février 2009 et aux mesures actuellement prises en vue de compléter le cadre juridique pour un régime LAB/CFT. Des progrès ont été notés répondant à bon nombre des préoccupations de MONEYVAL.

Il est demandé à l'Azerbaïdjan de finaliser rapidement la structure juridique concernée et de traiter les autres lacunes identifiées. Pour ce faire, l'Azerbaïdjan est encouragé à travailler étroitement avec MONEYVAL.

¹ Une série de mesures graduées ont été appliquées depuis 2006 pour trouver des solutions aux préoccupations de MONEYVAL concernant la non-conformité de l'Azerbaïdjan avec les documents de référence du Comité.